Le gouvernement brésilien accorde un délai de 60 jours pour enregistrer toutes les armes à feu

Image not found or type unknown

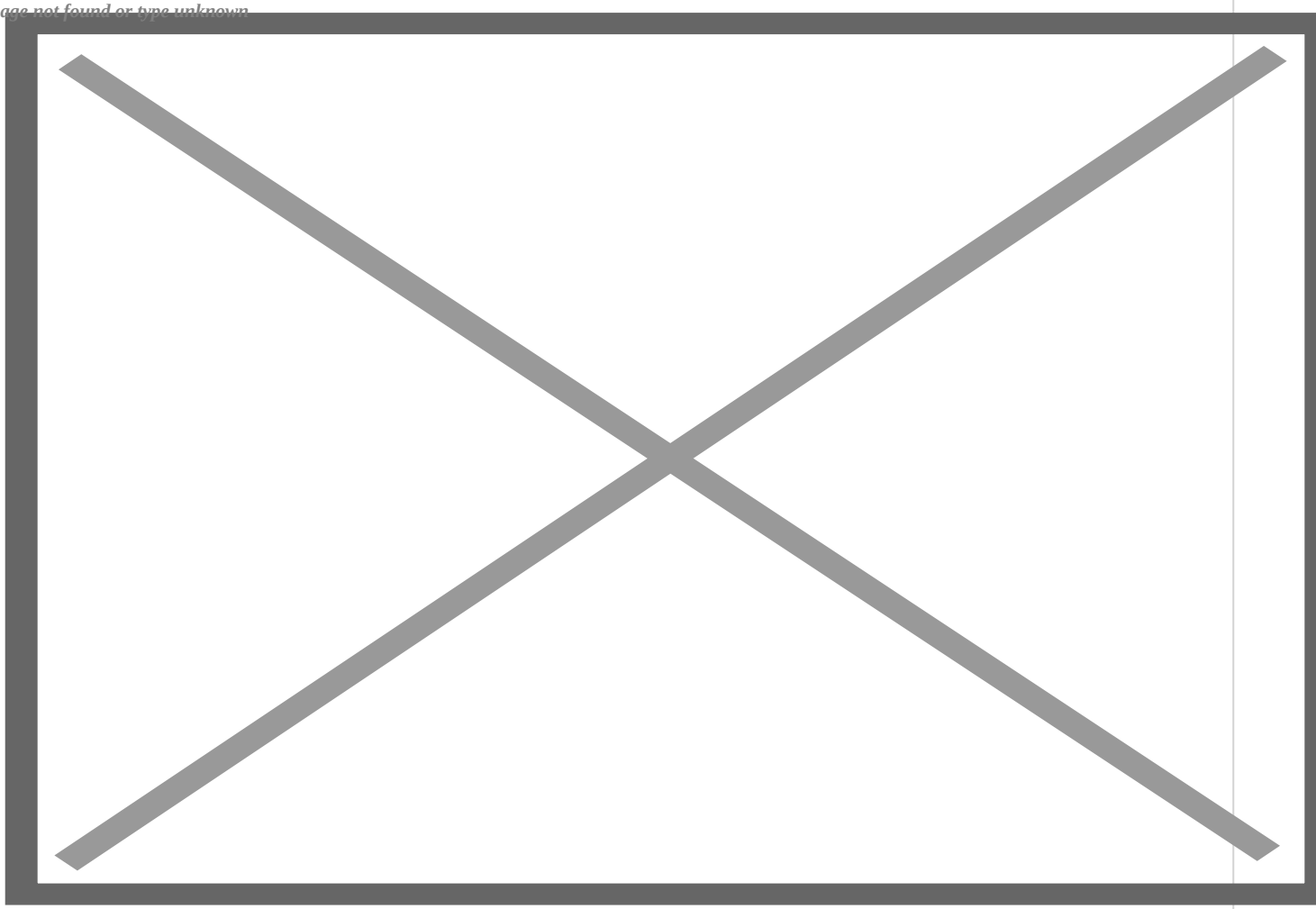

La Havane, 2 février, (RHC)- Le ministère brésilien de la Justice a donné mercredi un délai de 60 jours aux propriétaires d'armes à feu autorisées ou à usage restreint pour enregistrer leurs dispositifs.

Publiée au Journal officiel et signée par le ministre de la Justice, Flavio Dino, la décision vise à renforcer les contrôles sur la circulation des armes à feu, conformément à un décret signé par le président Luiz Inacio Lula da Silva, il y a un mois, peu après son investiture.

À l'issue du délai, toute personne qui n'aura pas procédé à l'enregistrement pourra perdre les armes par confiscation et sera passible des délits de port illégal, comme le prévoit le Statut de désarmement de 2003.

Avant le gouvernement de Bolsonaro, 350 600 armes étaient entre les mains des personnes inscrites comme chasseurs, tireurs ou collectionneurs. Au terme de son mandat, le nombre avait triplé : un million 6 mille 725, selon les données de l'armée compilées par les instituts Igarapé et Sou da Paz.

Source : Prensa Latina

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/312465-le-gouvernement-bresilien-accorde-un-delai-de-60-jours-pour-enregistrer-toutes-les-armes-a-feu

Radio Habana Cuba